



34420 Hérault

TEL. 04 67 90 94 44 - FAX 04 67 90 87 00

**ARRETE PERMANENT N°2023/185 PORTANT LIMITATION DE VITESSE  
A 30 KM/H A L'INTERIEUR DE L'AGGLOMERATION DE PORTIRAGNES**

**Le Maire de la Commune de PORTIRAGNES,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6

**Vu** le Code de la Route, notamment les articles R.110-2, R.411-4, R.411-8, R.411-25 et R.413-1

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre1, quatrième partie, signalisation de prescription ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

**CONSIDERANT** que l'abaissement général de la vitesse à 30 km/h contribue à améliorer la circulation automobile et à renforcer la sécurité routière,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : A compter de la publication du présent arrêté, la disposition suivante sera prise, dans toutes les rues de l'agglomération de Portiragnes :

- **la vitesse sera limitée à 30 km/h.**

**ARTICLE 2** : La disposition définie par le présent arrêté prendra effet le jour de la mise en place de la signalisation réglementaire conforme.

**ARTICLE 3** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Directeur Général des Services, les Services de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valras-Plage.
- Monsieur le président de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.
- Monsieur le Directeur de l'agence départementale de l'Hérault.

Fait à Portiragnes, le 29 septembre 2023

Le Maire,

Gwendoline CHAUDOIR



Publié le 04/10/2023